



Scolariser son enfant handicapé

Comment s'y prendre ? Quelles démarches accomplir ? Entretien avec Hélène Le Meur de l'Unapei¹.

→ La scolarisation dans une classe ordinaire est-elle la meilleure solution ?

Il n'existe pas une solution idéale qui vaille pour tous les enfants en situation de handicap. Tout dépend de chaque enfant, de son autonomie, de ses capacités d'apprentissage, de ses attentes. Néanmoins, quand les parents estiment que la classe ordinaire pourrait être adaptée à leur enfant, que ses besoins pourraient y être respectés, ils ont tout intérêt à commencer par rencontrer le directeur de l'école de leur quartier. Ils pourront lui décrire la situation, lui parler du handicap de leur enfant, le plus honnêtement

possible, sans chercher à minimiser certaines difficultés. Ainsi, le directeur, avec son équipe éducative, pourra évaluer ses besoins.

→ Et s'il refuse ?

Ce n'est pas forcément une fin de non recevoir absolue. Dans ce cas, il doit conseiller aux parents de se tourner vers la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées). Dans cette structure, des professionnels issus de plusieurs disciplines élaboreront avec les parents un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Parfois, les parents sont réticents à entamer une telle démarche car elle entérine le handicap. Mais ils doivent se dire que c'est dans l'intérêt de leur enfant puisqu'il permet de mettre en place des solutions répondant à ses besoins, ses difficultés et ses attentes ! Le projet personnalisé de scolarisation pourra par exemple prévoir une auxiliaire de vie scolaire (AVS) qui restera auprès de lui quand il sera en classe ordinaire pour l'aider à réaliser certaines activités ou certains gestes qu'il ne peut pas faire tout seul. Ou encore lui accordera un service d'éducation

spéciale et de soins à domicile (SESSAD) : un psychomotricien, un psychologue, voire un enseignant spécialisé pourra éventuellement venir au sein de l'école et/ou à domicile pour lui apporter soins et accompagnement durant son temps scolaire. Toujours au sein du milieu ordinaire, le projet pourra aussi proposer une scolarisation dans une classe d'intégration scolaire (CLIS) ou une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (ex-UPI) : des dispositifs à petits effectifs accueillants des jeunes ayant le même type de handicap qui dispensent une pédagogie adaptée.

→ Et si vraiment le handicap est trop lourd et la scolarisation en milieu ordinaire impossible ?

Dans ce cas, d'autres solutions existent. L'enfant pourrait être très malheureux dans un cadre qui ne lui serait pas adapté et perdre ainsi des chances de développer ses capacités au mieux. Il pourra alors bénéficier d'une orientation par la MDPH dans un IME (Institut médico-éducatif) qui lui offrira un accompagnement éducatif, psychologique, paramédical et médical. De plus en plus souvent aussi, les IME collaborent avec les écoles « classiques » afin d'organiser des prises en charge mixtes.

→ Les solutions pour accueillir les enfants handicapés semblent riches et variées. Dans les faits, est-il toujours facile d'y avoir accès ?

Même si d'énormes progrès ont été réalisés ces dernières années, on est encore loin d'une situation où tous les parents trouveraient une solution immédiate, adaptée et pérenne pour leur enfant. Selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), 13 000 enfants handicapés, souvent polyhandicapés ou autistes, sont sans aucune solution éducative. Ce qui pour les enfants et les parents est absolument catastrophique et peut obliger ces derniers à arrêter de travailler. Et même pour des enfants moins lourdement handicapés, certains n'arrivent pas à obtenir d'auxiliaire de vie scolaire alors que la présence de ce professionnel devient trop souvent la condition d'une scolarisation en milieu ordinaire.

Hélène Le Meur

est responsable du Département droit de la personne handicapée et de sa famille au sein de l'Unapei (Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales)¹.



1. Sur leur site www.unapei.org, vous trouverez de nombreuses informations pratiques, notamment le Guide « Votre enfant est différent », ainsi que la liste des associations en France.